

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LANDIVISIAU


Pays de
Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BUREAU COMMUNAUTAIRE
séance du 2 avril 2024

Délibération N°2024-015-BC

Date de convocation : 26 mars 2024

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 7	Votants : 7
-----------------------------------	--------------	-------------

Sollicitation d'une subvention au titre du volet 2 du pacte Finistère 2030 – Extension du siège communautaire

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 du mois d'avril à 17 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Etaient présents Mme HENAFF Marie Claire
M. JEZEQUEL Jean
M. BODIGUEL Robert
Mme GUILLERM Babeth
M. MIOSSEC Gilbert
M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) Mme CLAISSE Laurence

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. BODIGUEL Robert

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Construit en 2010, le pôle communautaire ne dispose plus d'espaces suffisants pour héberger l'ensemble des services. Depuis 2022, 5 bureaux sont relocalisés dans des locaux provisoires au hameau d'entreprises et l'unique salle de réunion modulable n'est plus suffisante pour répondre aux besoins.

De plus avec les prises de nouvelles compétences, le bâtiment administratif devra être capable d'accueillir les nouveaux services eau/assainissement et PLUi-H ainsi que le renforcement des services existants.

Aussi la communauté de communes a confié une mission de programmation à la société Eilad Yk conseils pour élaborer le programme d'aménagement d'une extension du pôle communautaire.

La mission de programmation menée en concertation avec les personnels communautaires a permis de qualifier les besoins actuels et futurs en matière de bureaux et d'espaces de travail et de les retranscrire dans un programme de travaux.

Ce programme répond notamment aux besoins suivants :

- 14 bureaux simples ou doubles dont 6 bureaux de réserve,
- une salle de réunion modulable de 50 personnes permettant, si besoin, l'organisation du conseil communautaire,
- 1 salle de réunion de 20 à 25 personnes pour la tenue des commissions de travail,
- 1 salle de réunion de 10 à 15 personnes et adaptée pour de la visioconférence,
- un office de restauration pour 20 à 25 personnes,
- une extension du parking extérieur de 40 places.

Ces aménagements nécessitent la construction d'une extension d'environ 670 m² implantée en parallèle du pôle communautaire et jointe par un nouvel espace d'accueil qui assurera la liaison entre les 2 bâtiments.

Le bâtiment actuel sera réaménagé sur 310 m² pour optimiser les surfaces construites.

En termes financiers, l'enveloppe prévisionnelle allouée à cette opération est estimée à un total de 2 339 819 € HT.

Ce projet de construction d'un bâtiment communautaire est éligible aux crédits affectés au volet 2 du Pacte Finistère 2030 porté par le CD29 à hauteur de 200 000 €.

Le tableau prévisionnel de financement s'établit ainsi :

DEPENSES		RESSOURCES	
TRAVAUX	2 339 819 €	DETR	70 000 €
		DSIL	60 000 €
		Département du Finistère	200 000 €
		Autofinancement	2 009 819 €
Total	2 339 819 €	Total	2 339 819 €

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Gilbert Miossec, vice-président ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- **Valide le projet d'extension du pôle communautaire.**
- **Sollicite un financement à hauteur de 200 000 € dans le cadre du volet 2 du Pacte Finistère 2030 porté par le Conseil Départemental du Finistère pour ce projet.**
- **Donne pouvoir au Président ou son représentant pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 2 avril 2024.

Le Président,
Henri BILLON.

Le Secrétaire de séance,
Robert BODIGUEL.

